



MOT DU MAIRE



2019 s'achève avec son lot de soubresauts dans l'actualité nationale et mondiale. Localement, l'équipe municipale, composée des élus et des agents, n'a pas ménagé ses efforts pour toujours maintenir un bon niveau de qualité de vie dans notre village, œuvrant sans cesse à votre service. Que ce soit en prenant des décisions qui assurent cette pérennité, ou à son poste, chacun a vraiment eu à cœur d'accomplir sa mission de service au public et je les en remercie vivement.

L'effort cette année a porté principalement sur le fonctionnement et l'entretien du réseau routier communal. Les programmes d'investissement sont reportés à l'an prochain essentiellement dû à un financement des parties prenantes en décalé et surtout à une réglementation environnementale qui nous impose faute d'ingénierie en interne de faire appel à des bureaux d'études spécialisés. Cela concerne notamment l'aménagement des étangs communaux et les liaisons piétonnes dont les sujets ont été abordés dans les éditions précédentes. Le remplacement des lanternes moins énergivores et plus respectueuses de la faune nocturne aura également lieu fin-janvier, mi-février.

Fin janvier 2020, les grandes lignes des programmes futurs seront tirées, dont certaines rappelées ci-dessus, avec comme seuls objectifs d'améliorer encore et toujours votre quotidien tant en maîtrisant la dépense, et donc de participer au maintien de votre pouvoir d'achat (pas d'emprunt par exemple) et tout en veillant dans nos programmes à rester vertueux aussi bien du point de vue économique qu'environnemental.

2020 sera aussi l'année du recensement, période très importante pour la commune car l'ensemble des décisions prises à notre égard le seront au travers du résultat de cette collecte.

Enfin l'information est une donnée essentielle. Celles, officielles, doivent circuler rapidement : canicule, verglas, tempêtes ; mise en garde de la Gendarmerie; perturbations dans les transports scolaires ou autres, informations municipales, les sujets ne manquent pas. A ce sujet le site internet de la commune diffuse régulièrement des messages synthétiques sur sa page d'accueil, appuyé par le journal électronique devant la maison pour tous. Le document que vous avez entre les mains y participe également tous les deux mois environ.

Désormais si vous disposez d'un téléphone mobile multifonctions (smartphone), vous pourrez visualiser en direct où que vous soyez les informations du panneau lumineux, en simultané grâce à une application dédiée à télécharger gratuitement (voir à la fin).

Je voudrais terminer en remerciant également nos enseignantes, nos bénévoles (bibliothèque, CCAS), nos associations; Anciens Combattants, Associations sportives et culturelles qui œuvrent pour maintenir le souvenir, le lien, et la convivialité, ainsi qu'aux personnels communautaires de la Maison pour tous au service des familles quotidiennement. Merci également au directeur de Cristal-Roc qui spontanément a proposé de mettre à disposition gracieusement de l'eau en bouteilles lors des perturbations sur le réseau d'alimentation en eau potable dernièrement (voir article).

Sur ces paroles, je vous souhaite un peu en avance de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'an prochain pour de futurs échanges.

Chaleureusement,
André Pigné

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de notre commune aura lieu, du **16 janvier au 15 février 2020**.

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres dépendent beaucoup de choses, notamment la participation de l'Etat au budget de la commune, le nombre de pharmacies dans le secteur, prévoir les équipements collectifs, les besoins en logements etc.. C'est donc un élément majeur pour définir les politiques à venir.

Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Avant la collecte

Dépôt dans toutes les boîtes aux lettres sous enveloppe : le courrier aux habitants + la notice de recensement (avec les codes) pour la saisie sur internet.

Pendant la collecte

Recensement sur formulaire des personnes qui n'utilisent pas internet.

Après la collecte

La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population au maire et au grand public.

L'agent recenseur (photo) , munie d'une carte officielle, sera Madame Chantal VAUDECRANNE et nous vous remercions dès à présent de lui réserver comme à l'accoutumée le meilleur accueil.



AGENDA 2019-2020

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019—16H	GOUTER DE NOEL DES AINES-Salle polyvalente
DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019– 15H	CONTES DE NOEL-Eglise d'Ardenay
LUNDI 13 JANVIER 2020– 19H	VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL-Salle polyvalente
Du JEUDI 16 JANVIER AU SAMEDI 15 FEVRIER 2020	RECENSEMENT DE LA POPULATION
VENDREDI 24 JANVIER 2020 –17H	FIN ENQUÊTE PUBLIQUE-PLUI
VENDREDI 07 FEVRIER-12H	LIMITE INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis la mise en place du répertoire électoral unique en 2018, les règles d'inscription sur les listes électorales ont changé. Désormais vous pouvez vous inscrire jusqu'au **6ème vendredi précédant le scrutin**, c'est-à-dire pour les élections municipales de mars 2020 jusqu'au vendredi 07 février 2020 dernier délai. Attention toutefois de prendre ses précautions afin de palier aux impondérables (arrêt maladie, problème technique etc.). Il est possible également de faire cette démarche par internet.



service-public.fr

RUPTURES DE CANALISATIONS D'EAU

Huit ruptures de canalisations d'alimentation en eau potable ont eu lieu depuis le 22 novembre 2019, impactant notre commune mais également celles aux alentours. Certes le réseau, géré par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP du Jalais) comporte encore d'anciennes sections , mais ceci n'explique pas tout. Plusieurs incidents auraient pu être évités si un geste inconsidéré n'avait pas fermé le poteau d'incendie doté d'une purge (photo) mise en place par l'entreprise en charge du réseau, en bas de la rue de pont. Ce geste malheureux a eu pour conséquence des ruptures de canalisations en cascades par surpression et de priver certains abonnés d'eau pendant plusieurs jours. **Il est rappelé qu'il est strictement interdit de toucher à ces poteaux d'incendie.** Actuellement le réseau est tout juste stabilisé et des travaux de rénovation et de renforcement sont à venir . Il faut souligner l'abnégation de certaines familles qui ont été privées d'eau entre 3 et 5 jours. Leur patience et savoir-vivre dans ces conditions difficiles méritent d'être tout particulièrement soulignés.



ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLUI

Gesnois Bilurien
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ÉCONOMIE
HABITAT
DÉPLACEMENTS
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal
du Gesnois Bilurien

L'Enquête Publique
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019 AU VENDREDI 24 JANVIER 2020

COMMENT ?
Plusieurs possibilités pour vous exprimer :
- Rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences
- Consigner vos observations sur le registre joint au dossier
- Faire part de vos observations par courrier ou mail

OU ?
Le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies aux heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet

QUAND ?
Faites part de vos observations lors des permanences des commissaires enquêteurs. Voir le planning sur le site internet de la Communauté de Communes

CONTACT ?
www.cc-gesnoisbilurien.fr/plui
plui@cc-gesnoisbilurien.fr

L'Enquête Publique

Du 16 décembre au 24 janvier

Pour vous exprimer sur le projet, plusieurs possibilités :

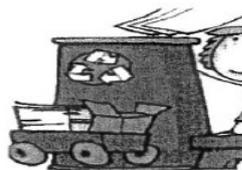
- Rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences ;
- Consigner vos observations sur le registre d'enquête joint au dossier en Mairie ou à la Communautés de communes;
- Faire part de vos observations au commissaire enquêteur par courrier (**M. le président de la Commission d'enquête du PLUi, Parc des Sittelles, 72450 Montfort-le-Gesnois**) ou par mail plui@cc-gesnoisbilurien.fr .

Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence à Ardenay le vendredi 03 janvier 2020 de 09h à 12 h.

Il est également possible de se rendre dans les autres communes du territoire pour rencontrer un des 3 commissaires tenant une permanence (voir lien ci-dessous).

<https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/lenquete-publique/>

GRANDE COLLECTE DE PAPIER ET PROSPECTUS du 06 au 13 février 2020



Dans le cadre des programmes d'EMC (Enseignement moral et civique), les élèves de l'école de Nuillé le Jalais, et l'équipe enseignante organisent une **grande collecte de papier**.

L'objectif est de :

- contribuer à sauver notre planète en recyclant nos déchets papiers.
- s'engager dans un projet collectif
- participer au financement de sorties scolaires ou achat de matériels pédagogiques

Comment dois-je conditionner mes " vieux papiers " ?

Afin de faciliter la manipulation et éviter de voir ces " vieux papiers " s'envoler, nous vous demandons de les emballer (avec de la ficelle). Sont autorisés les papiers de types : papier de bureaux, livres, annuaire, publicités, journaux. Ne sont pas autorisés les cartons ou cartonnettes.

Où dois-je déposer mes " vieux papiers " ?

Une benne sera à disposition dans la cour de l'école de Nuillé le Jalais du 6 au 13 février 2020

1 tonne = 80 euros

Nous comptons donc sur vous pour participation

activement à ce challenge

Conservez dès maintenant vos publicités, catalogues, journaux, livres, annuaires, etc

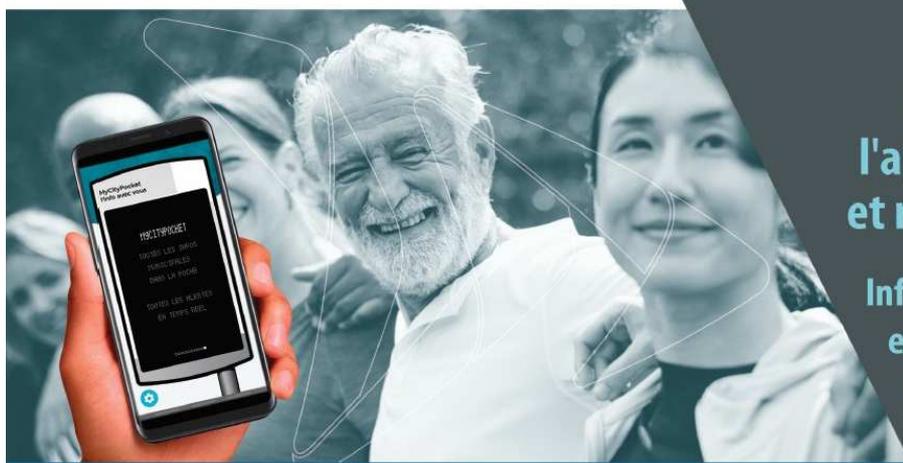
Les fonds récoltés serviront intégralement aux écoles du SIVOS.

COMMUNICATION

MY CITY POCKET



L'INFORMATION MUNICIPALE DANS VOTRE POCHE



Téléchargez
GRATUITEMENT
l'appli MyCityPocket
et restons en contact.

Informations municipales
et alertes directement
sur votre téléphone

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger l'application. Les messages seront effectifs à compter du 17 décembre 2019